

CENTRE D'ACCÉLÉRATION DE LA STRATÉGIE CULTIVER L'ONTARIO

LIGNES DIRECTRICES

Décembre 2023

Bioenterprise Canada Corporation

120 Research Lane, bureau 202

Guelph (Ontario) N1G 0B4

[Site Web de Bioenterprise](#)

[Page Web de l'Initiative ontarienne pour la recherche agroalimentaire](#)

Aperçu du Centre d'accélération de la stratégie Cultiver l'Ontario

Objectifs

Le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) est un accord quinquennal (2023-2028) conclu entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui vise à renforcer la compétitivité, l'innovation et la résilience des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agroindustriels. Il prévoit l'injection de 1 milliard de dollars en activités et en programmes fédéraux ainsi qu'un engagement de 2,5 milliards de dollars dont 60 p. 100 sont défrayés par le fédéral et 40 p. 100 par les provinces et les territoires pour des programmes créés et exécutés par les provinces et les territoires.

Le PCA durable soutient des projets dans les domaines prioritaires suivants, la recherche et l'innovation restant au cœur de tous les programmes mis en œuvre :

- La productivité et la croissance des secteurs de l'agroalimentaire et des produits agroindustriels;
- La gérance environnementale afin d'améliorer la qualité de l'eau et la santé des sols;
- La protection et la résilience aux risques afin de renforcer la confiance du public dans le secteur au moyen de régimes améliorés en matière de salubrité des aliments, de protection des végétaux et de santé des animaux;
- La transversalité, alors que les entreprises adoptent des innovations ainsi que des outils, des pratiques et des technologies de meilleure qualité.

Dans le cadre de l'Initiative ontarienne pour la recherche agroalimentaire (IORA) financée par l'intermédiaire du PCA durable, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) aide des entreprises novatrices à mettre en marché davantage de solutions et de technologies. Pour les entreprises agroalimentaires, ce soutien prend la forme de services d'encadrement et de consultation en matière d'accélération, de planification de la croissance et de préparation à l'investissement. Les entreprises de toute la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire peuvent également profiter de soutien en matière d'adoption de l'innovation. Le Centre d'accélération soutient la stratégie Cultiver l'Ontario, qui vise à stimuler la création et l'adoption d'innovations afin d'améliorer la compétitivité, d'élargir les débouchés commerciaux et de renforcer la résilience du secteur face à de futures perturbations. Le Centre d'accélération de la stratégie Cultiver l'Ontario comprend deux volets, soit une initiative de services consultatifs et un centre de ressources, afin de fournir un ensemble de services d'encadrement et de consultation à des entreprises novatrices.

Le MAAARO s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion. Pour respecter cet engagement, le ministère a adopté des mesures qui garantissent que les programmes de recherche et d'innovation sont plus ouverts, accessibles, équitables et adaptés à la diversité des besoins et des attentes des Ontariens et des Ontariennes. Toute entreprise

présentant sa candidature pour obtenir des services d'encadrement ou de consultation doit être en mesure de tenir compte de l'incidence du projet qu'elle propose sur l'équité et la représentation des groupes méritant un tel souci, le cas échéant.

Le ministère est résolu à favoriser la prospérité des entreprises et des systèmes alimentaires autochtones. La participation des candidats des Premières Nations, des Métis et des Inuits est fortement encouragée.

Le Centre d'accélération de la stratégie Cultiver l'Ontario mobilisera des entreprises ontariennes aux découvertes prometteuses afin de soutenir la mise en marché de leurs solutions et technologies en concluant une Entente de services d'encadrement et de consultation comprenant au moins 25 heures de soutien de la part d'un mentor/conseiller désigné.

Le MAAARO a établi les domaines de recherche prioritaires suivants :

1. Salubrité des aliments :

- Accroître la confiance du public dans le secteur en répondant aux attentes et aux exigences en matière de salubrité des aliments, de protection des végétaux, de gestion des situations d'urgence ainsi que de santé et de bien-être des animaux.
- Anticiper, cerner, atténuer ou réduire les risques pour la salubrité des aliments dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

2. Santé et bien-être des animaux :

- Accroître la confiance du public dans le secteur en répondant aux attentes et aux exigences en matière de salubrité des aliments, de protection des végétaux, de gestion des situations d'urgence ainsi que de santé et de bien-être des animaux.
- Anticiper, cerner, atténuer ou réduire les risques pour la santé des animaux et gérer le recours aux antimicrobiens dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

3. Santé et protection des végétaux :

- Accroître la confiance du public dans le secteur en répondant aux attentes et aux exigences en matière de salubrité des aliments, de protection des végétaux, de gestion des situations d'urgence ainsi que de santé et de bien-être des animaux.
- Contribuer à renforcer la durabilité du secteur agroalimentaire et à accroître son acceptabilité sociale en ayant davantage recours à des pratiques de lutte intégrée contre les ravageurs et à d'autres mesures d'atténuation de ces derniers.
- Anticiper, cerner, atténuer ou réduire les risques pour la santé des végétaux dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, et améliorer la résilience et la résistance des végétaux.

4. Santé des sols :

- Accroître la confiance du public dans le secteur en répondant aux attentes en matière de développement durable ainsi que de protection et d'amélioration de la santé des sols et de la qualité de l'eau.

- Améliorer la santé et la conservation des sols afin de favoriser la productivité agricole.
- 5. Qualité et quantité de l'eau :**
- Accroître la confiance du public dans le secteur en répondant aux attentes en matière de développement durable ainsi que de protection et d'amélioration de la santé des sols et de la qualité de l'eau.
 - Renforcer la durabilité du secteur agroalimentaire et accroître son acceptabilité sociale en améliorant les pratiques d'utilisation et la qualité de l'eau.
- 6. Systèmes de production durables :**
- Renforcer la durabilité du secteur agroalimentaire (1) en améliorant la santé et la conservation des sols, (2) en améliorant la qualité de l'eau (p. ex. : réduction de la charge de phosphore dans les eaux de ruissellement et des pesticides), (3) en favorisant une utilisation plus rationnelle des déchets et des ressources énergétiques et hydriques ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et (4) en favorisant une adoption accrue des principes de gestion des nutriments 4B (bon produit à la bonne dose, au bon moment et au bon endroit).
- 7. Capacité de production des terres :**
- Réduire le taux de perte des terres agricoles en améliorant les pratiques et politiques d'aménagement du territoire afin de soutenir la viabilité de l'agriculture.
- 8. Systèmes de production compétitifs :**
- Améliorer l'efficacité, la productivité et la compétitivité des systèmes de production et accroître la confiance du public grâce à l'adoption de technologies et à l'innovation ainsi qu'au développement de technologies (p. ex. : technologies ou pratiques permettant d'économiser de la main-d'œuvre, automatisation, réduction des déchets, recyclage, utilisation plus rationnelle des déchets et des ressources énergétiques et hydriques, réduction des émissions de gaz à effet de serre).
- 9. Produits novateurs ou améliorés :**
- Améliorer la compétitivité, la rentabilité et la croissance du secteur agroalimentaire au moyen de nouveaux produits ou de produits perfectionnés.
- 10. Possibilités de croissance du commerce, du marché et des secteurs ciblés :**
- Stimuler la croissance de l'ensemble du secteur agroalimentaire en élargissant l'accès aux marchés nationaux et internationaux.
 - Améliorer la performance économique des sous-secteurs prioritaires ciblés et soutenir la production de produits de niche ou à valeur ajoutée.
 - Les domaines prioritaires comprennent les suivants : chèvres laitières, noisettes, serres, sirop d'érable, légumes transformés, viandes transformées, produits de boulangerie-pâtisserie, cannabis/chanvre.

Bioentreprise assure la mise en œuvre et l'administration de cette initiative. Bioentreprise met à profit plus de 20 ans d'expérience au service de l'industrie ainsi que son réseau national et international de chercheurs, d'universitaires, de mentors, d'experts, de représentants gouvernementaux et d'intervenants de l'industrie pour aider les petites et moyennes

entreprises du secteur partout au pays à établir des liens, à innover et à prospérer. Grâce à son réseau de partenaires de service chevronnés, Bioentreprise offre un vaste éventail de connaissances spécialisées et de services de soutien à ses clients, et les partenariats établis avec d'autres secteurs contribuent à ouvrir la voie à de nouvelles technologies et plateformes afin d'aider les entreprises à innover et à évoluer dans les secteurs des technologies de l'alimentation et de l'agriculture.

La présente initiative invite les candidats admissibles de l'Ontario à présenter une candidature afin d'obtenir du soutien sous forme de services d'encadrement et de consultation pour mettre en marché leurs technologies, solutions et produits agricoles, agroalimentaires ou agroindustriels novateurs. Ces efforts visent à renforcer la compétitivité et la position de chef de file de l'Ontario dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Remarque : Les organisations du secteur de l'aquaculture ne sont pas admissibles au financement offert dans le cadre de l'initiative.

Aperçu

Durée : Jusqu'à 12 mois

Date de début : L'initiative devrait commencer dès le **1^{er} avril 2024**. Les dates de début et de fin peuvent varier.

Services d'encadrement et de consultation offerts : Bioentreprise fournira des services d'encadrement et de consultation aux entreprises en vertu d'un contrat. La durée des services d'encadrement et de consultation sera établie en fonction des besoins des entreprises, jusqu'à concurrence de vingt-cinq (25) heures.

Critères d'admissibilité

- Être une PME à but lucratif constituée en société au Canada et employer moins de 50 personnes;
- Être une PME à but lucratif et avoir des technologies qui se trouvent à un niveau de maturité technologique d'au moins 3;
- Être établie en Ontario;
- Exercer des activités commerciales admissibles qui :
 - sont menées en Ontario;
 - répondent aux domaines de recherche prioritaires du MAAARO et aux objectifs de l'initiative énoncés ci-dessous;
- Proposer un produit, une technologie ou un service qui est unique à l'Ontario et qui ne déloge pas un produit existant sur le marché ontarien;
- Exercer des activités dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire ou des produits agroindustriels, ou fournir des technologies ou de l'équipement à ces secteurs.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires, soit les candidats qui auront été sélectionnés et qui recevront des services d'encadrement et de consultation dans le cadre de l'initiative, seront informés de leur sélection par courriel. La prestation de services est conditionnelle à l'acceptation et au respect des conditions suivantes par le candidat :

- Les Conditions générales de Bioentreprise propres au Centre d'accélération de la stratégie Cultiver l'Ontario;
- Les Conditions générales de Bioentreprise énoncées dans l'Entente de services d'encadrement et de consultation propre au Centre d'accélération de la stratégie Cultiver l'Ontario.

Services de consultation offerts

Des services de consultation seront offerts dans divers domaines, dont les suivants :

- Stratégie d'entreprise
- Finances
- Conception graphique
- Exportation et expansion à l'international
- Préparation à l'investissement
- Marketing et communications
- Mentorat et encadrement
- Aspects juridiques liés au projet et droit de la propriété intellectuelle
- Réglementation
- Validation de technologies et de produits
- Traduction
- Développement Web

Présentation d'une candidature

Appel de candidatures

Tous les appels de candidatures seront annoncés sur le site Web et les canaux de médias sociaux de Bioentreprise.

Bioentreprise lancera un appel de candidatures chaque année. Les appels resteront ouverts jusqu'à la sélection et l'approbation du nombre maximum de candidats.

Formulaire de candidature

Les entreprises sont invitées à présenter une candidature dans le cadre de l'initiative en remplissant le formulaire de candidature en ligne afin de déterminer leur admissibilité. Le formulaire de candidature se trouve sur le site Web de Bioentreprise.

Première étape : se connecter au site web de Bioentreprise :

- Les entreprises qui disposent déjà d'un compte auprès de Bioentreprise doivent se connecter au site web de Bioentreprise en suivant [ce lien](#).
- Les entreprises nouvellement inscrites à Bioentreprise doivent d'abord créer un compte gratuit en suivant [ce lien](#).

Deuxième étape : demander à bénéficier de l'initiative via le portail des membres de Bioentreprise :

- Une fois que l'étape 1 est terminée et que l'utilisateur est connecté, il doit cliquer sur le bouton qui indique « Faire une demande pour le Centre d'accélération de la stratégie Cultiver l'Ontario » pour soumettre une demande.

Tous les formulaires de candidature reçus seront examinés pour déterminer leur exhaustivité ainsi que l'admissibilité des candidats et seront évalués par Bioentreprise. Pour connaître les critères d'admissibilité, veuillez consulter les [Conditions générales de l'initiative](#).

Les candidatures doivent être présentées en ligne, par l'entremise du site Web de Bioentreprise. **Les candidatures reçues par courriel, par courrier, en mains propres ou par télécopieur ne seront pas acceptées.**

Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par courriel. Les candidats sont encouragés à conserver une copie de leur dossier de candidature jusqu'à ce qu'une décision soit prise afin de pouvoir s'y référer.

Les candidats ayant des questions supplémentaires peuvent écrire à l'adresse suivante : theengine@bioentreprise.ca.

Examen de la candidature

Processus de candidature

Les candidatures reçues seront soumises à un comité d'examen pour évaluation. Les membres du comité d'examen sont liés par les politiques de Bioentreprise en matière de confidentialité et de conflit d'intérêts.

Le comité d'examen évaluera les candidatures et la conformité des activités de l'entreprise en fonction des critères suivants :

1. Les domaines de recherche prioritaires du MAAARO;
2. Les objectifs de Bioentreprise;
3. Les priorités établies pour le PCA durable.

Sélection et notification des candidats

Les candidatures dûment remplies et reçues dans le cadre d'un appel de candidatures ouvert seront examinées et évaluées. Bioentreprise examinera les candidatures reçues deux fois par mois. Les candidats retenus dans le cadre de l'initiative seront annoncés à la fin de chaque processus d'examen bimensuel. Ceux-ci devront conclure une Entente de services d'encadrement et de consultation avec Bioentreprise.

Tous les candidats seront informés par courriel de la décision concernant leur candidature dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la fin de chaque processus d'examen.

Entente de services d'encadrement et de consultation

Une Entente de services d'encadrement et de consultation sera conclue avec les candidats retenus. Celle-ci énoncera les dispositions suivantes, sans toutefois s'y limiter :

- La durée et la période visée par l'Entente;
- Le résumé des services qui seront fournis;
- L'échéancier pour répondre aux besoins de l'entreprise;
- Les exigences en matière de production de rapports, y compris pour les rapports finaux et le sondage annuel à l'intention des clients;
- Les exigences en matière de conservation des données (le cas échéant).

L'Entente est considérée comme étant acceptée et définitive lorsque les candidats acceptent de participer à l'initiative.

Exigences en matière de production de rapports

L'Entente de services d'encadrement et de consultation énonce les exigences en matière de production de rapports pour le rapport final et le sondage annuel à l'intention des clients.

Propriété intellectuelle

Bioentreprise et le MAAARO s'engagent à ne pas revendiquer les droits de propriété intellectuelle résultant des activités soutenues dans le cadre de l'initiative. Veuillez consulter les Conditions générales propres au Centre d'accélération de la stratégie Cultiver l'Ontario et celles énoncées dans l'Entente de services d'encadrement et de consultation.